Le CESE a rendu son avis sur le logement autonome des jeunes

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 23/01/2013

Saisine liée : LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

Séance plénière du 23 janvier 2013 en présence de Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement

Avis présenté par Claire Guichet, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires présidée par M. Jean-Alain Mariotti

La France est l'un des pays de l'Union européenne où le départ du foyer parental intervient le plus tôt et est le plus aidé par la famille : à 21 ans, un jeune sur deux vit chez ses parents. Mais c'est aussi **l'un de ceux où le maintien au domicile parental est le plus corrélé avec la précarité de l'emploi**. Les allers et retours après une première décohabitation concernent ainsi près d'un jeune sur cinq. On peut craindre que la crise accentue ce phénomène pour les 9,65 millions de 18-29 ans que compte la France en 2012.

L'augmentation du parc des résidences principales, centrée surtout sur de grands logements en zones périurbaines et rurales, répond mal aux besoins des jeunes. Les moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les petits logements du parc locatif privé et résident souvent seuls, dans les villes centres, ce qui accroît leur taux d'effort net (dépenses liées au logement, notamment loyer ou remboursement d'emprunt, une fois déduites les aides au logement). **Les 25-29 ans consacrent à se loger 18,7 % de leurs ressources, contre 10 % toutes classes d'âge confondues** (les plus de 30 ans étant beaucoup plus nombreux que les jeunes à être propriétaires et à avoir fini de rembourser leurs emprunts). 21 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans résident dans des logements surpeuplés (9 % pour l'ensemble des ménages). Leurs faibles ressources et la précarité de l'emploi exposent nombre de jeunes à l'inflation des garanties exigées par les bailleurs, voire les poussent parfois à accepter des logements indécents. Le nombre des places gérées par les CROUS (169 000) et par les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) (40 000 logements) est insuffisant, surtout en zones tendues.

La mobilité accrue et la perméabilité des statuts des jeunes (étudiant, apprenti, stagiaire, salarié...), liées à des parcours d'accès à l'emploi morcelés, compliquent la mise en place de dispositifs adaptés à leurs besoins. A une demande A une demande de rapidité et d'accompagnement global répondent politiques du logement discontinues, dispositifs ciblés et rigides, gestion à flux tendus...

Pour le CESE, faciliter l'accès au logement autonome pour les 18-29 ans suppose la mise en œuvre d'un ensemble de solutions diversifiées, combinant orientations générales des politiques de logement et mesures spécifiques.

Résultats du vote : 150 pour, 10 contre, 8 abstentions

L'avis est en ligne ici

Présentation support de la plénière ci-dessous

© - copyright CESE - Novembre 2026